

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 27 novembre 2017 portant retrait du grade d'aspirant  
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1733196A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4134-2, R. 4131-9 et R. 4131-10 ;

Vu le décret n° 2008-939 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers sous contrat ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'instruction n° 55500 du 3 octobre 2017 relative au recrutement, à la formation et à l'emploi des officiers sous contrat de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 23242 du 14 mars 2017 portant inscription sur la liste des candidats sélectionnés au recrutement d'officiers sous contrat - encadrement (OSC ENCADREMENT) - session 2016-2017 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2017 portant nomination au grade d'aspirant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le grade d'aspirant à titre temporaire est retiré à compter du 21 septembre 2017 à l'élève officier sous contrat suivant : Sicre Ghislain.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD